



## Bulletin d'inscription au voyage « Sur les pas de Giono »

Jean Giono, le « voyageur immobile », a longtemps eu pour seul horizon les hauteurs – de Lure à Valensole- qui entourent Manosque, son village natal. Il découvre plus tard d'autres territoires, en particulier le Trièves, dont il dira : « c'est de ce pays, au fond, que j'ai été fait pendant vingt ans. » Les hautes falaises du Trièves, les collines et les plateaux arides de la Drôme forment le décor idéal de ses récits dramatiques. De Lalley à Manosque, en passant par la montagne de Lure, nous marcherons sur les pas du romancier et lirons des extraits de ses romans. Nous découvrirons à travers les visites et des lectures en relation comment, lorsqu'un écrivain choisit un pays pour situer l'action de ses romans, il le transforme, le réinvente selon son projet qui est de raconter l'histoire des hommes. Il révèle un pays que notre regard ne peut percevoir : un pays plus grand, plus noble, plus poétique.

Ce voyage est programmé du lundi 19 mai 7h au mercredi 21 mai 18 h. Il s'effectuera en mini bus. L'hébergement s'effectue en hôtel en chambre individuelle ou double. Le prix indiqué est tout compris (déplacement, hébergement, restauration, visites, lectures). Le programme détaillé est sur le site [uiad-saint-marcellin.fr](http://uiad-saint-marcellin.fr).

NOM (en majuscules) : ..... Prénom : .....

N° d'adhérent : .....

Adresse précise et complète (numéro, rue, nom de l'immeuble...)

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email en lettres majuscules : .....

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

Inscription	Chambre double (250 €)	Chambre individuelle (320 €)
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

J'accepte de participer à la conduite du mini bus	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
---	------------------------------	------------------------------

Demandes particulières :

Une attestation de responsabilité civile à l'égard des tiers en cours de validité est à joindre à cette demande ainsi qu'un chèque d'arrhes de 50 €.

Fait à :

Le :

Le dossier est à envoyer à l'adresse suivante :

Antenne de Saint Marcellin de l'UIAD

Maison des associations, 9 rue du Colombier 38160 Saint Marcellin